



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Paris, le 8 décembre 2021

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement d'enseignement supérieur,
Madame la présidente du Centre national et Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

s/c de

Mesdames les rectrices de région académique, chancelières des universités
et Messieurs les recteurs de région académique, chanceliers des universités,
Mesdames les rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
et Messieurs les recteurs délégués pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

Mesdames, Messieurs,

Grâce à votre mobilisation, et au sens de la responsabilité des étudiants, nous avons pu collectivement réussir une rentrée 2021 presque entièrement en présentiel et dans le respect de la sécurité sanitaire de tous. Un faible nombre de contaminations et de foyers du COVID 19 ont ainsi été détectés dans l'enseignement supérieur.

Cette réussite doit beaucoup au respect des gestes barrières qui, dans un contexte de reprise de l'épidémie COVID, doivent être portés au plus haut niveau possible. Ainsi, des règles sanitaires strictes doivent être appliquées, en particulier en ce qui concerne la distanciation sociale, le lavage régulier des mains, ainsi que l'obligation de port du masque dans tous les espaces clos partagés. Par ailleurs j'attire votre attention sur une récente évolution du décret 2021-699 qui précise que les activités ne se rattachant pas à un cursus de formation, et accueillant des spectateurs ou des participants extérieurs, soumises à pass-sanitaire que vous seriez amenées à accueillir dans vos locaux sont désormais aussi soumises au port du masque non seulement en intérieur mais également en extérieur. Cependant, la dispense de l'obligation du port du masque demeure pour les étudiants pratiquant des activités sportives ou artistiques, qu'elles se déroulent en intérieur ou extérieur.

S'agissant des examens et concours qui doivent avoir lieu dans les prochaines semaines, vous pouvez les organiser conformément au nouveau protocole qui vous a été communiqué en novembre. Quant aux enseignements, ils sont maintenus en présentiel dans les conditions de la circulaire du 5 août 2021.

Conformément aux annonces du Premier ministre du 6 décembre, l'organisation d'événements festifs (quelle que soit leur nature) doit être proscrite jusqu'au 7 janvier prochain. De manière générale, les moments de convivialité réunissant les agents publics ou les usagers en présentiel dans le cadre des établissements sont suspendus.

Enfin, ainsi que le rappelle le protocole sanitaire publié par le ministère du travail, les réunions en audio ou visioconférence restent à privilégier.

Dans le même esprit, il est possible, conformément à l'accord du 13 juillet 2021, de faciliter le télétravail jusqu'à trois jours lorsque les activités des agents sont télétravaillables et sous réserve des contraintes liées à l'organisation du travail.

Vous l'aurez compris, au moment où le nombre de contaminations connaît une augmentation significative et où un nouveau variant fait son apparition en France, il importe de redoubler nos efforts en appliquant les gestes barrières et en changeant nos modes de travail et d'interactions au quotidien de façon proportionnée et graduée. Il faut aussi, redoubler d'efforts pour que le succès de la politique vaccinale engagée par le Gouvernement depuis plusieurs mois continue à produire ses effets. Il est indispensable que nous poursuivions en ce sens afin de protéger les conditions d'étude et de vie des étudiants.

Si le taux de vaccination des étudiants est très nettement supérieur au taux de vaccination de la population générale, il n'en demeure pas moins que maintenir ce taux grâce à la troisième dose est décisif pour que toute l'année universitaire se déroule dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui, l'ensemble de la population majeure peut accéder au rappel vaccinal. Cette troisième dose de vaccin est la meilleure réponse que nous puissions apporter à la situation épidémique actuelle. Il est donc essentiel pour préserver les acquis de la réussite de la rentrée 2021 d'inviter les étudiants à recevoir ce rappel.

En conséquence, je souhaite que vous relanciez au plus vite au sein de vos établissements des actions de sensibilisation sur l'intérêt du vaccin et d'une couverture vaccinale complète avec la troisième dose. Une communication en ce sens sera portée par le Service d'information du Gouvernement (SIG) ainsi que par la Délégation à la communication de notre ministère. Ces éléments de communication, nous les mettrons à votre disposition pour que vous puissiez les répercuter à votre niveau.

Au-delà de cet indispensable effort de pédagogie, vous orienterez les étudiants principalement vers les solutions de vaccination en ville (médecins, pharmaciens, infirmiers). En complément, je vous invite à maintenir les capacités de vaccination, pour la primo-vaccination ou le rappel, de vos services de santé universitaires. Enfin, je vous incite à prendre prochainement l'attache de votre agence régionale de santé (ARS) territorialement compétente afin d'étudier avec elle l'organisation d'actions de vaccination ponctuelles au sein de vos établissements à partir de la rentrée de janvier.

Les CHSCT des établissements, dans leur formation élargie aux représentants des usagers pour les établissements d'enseignement supérieur, ont vocation à être réunis sur les mesures envisagées pour la mise en œuvre de ces dispositions. Vous veillerez aussi à renseigner systématiquement le dispositif « RIAC » de recueil de l'information sur la situation sanitaire au sein de votre établissement afin que le ministère puisse disposer d'un outil de suivi et de prise de décision efficace.

Dans le contexte très évolutif que nous connaissons je mesure la difficulté, pour vous et vos équipes, de concilier les impératifs d'un enseignement et d'une vie étudiante de qualité tout en garantissant la santé de tous. Je veillerai donc à vous informer dès que possible des évolutions de la situation.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, l'expression de ma très haute considération.

Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle



Anne-Sophie BARTHEZ